# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 7 novembre 2024

L’ARS Bourgogne-Franche-Comté, la Région, la Préfecture de région et tous leurs partenaires mobilisés pour attirer et fidéliser les professionnels de la santé, du social, du médico-social

**Etudiants, associations, professionnels, établissements, acteurs institutionnels, élus et animateurs des territoires… Plus de 150 personnes ont échangé ce 7 novembre à Dole sur le plan d’actions et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour attirer et fidéliser les professionnels de la santé, du social, du médico-social en Bourgogne-Franche-Comté.**

**Un temps fort co-organisé par l’ARS et l’association Soins aux Professionnels de la Santé (SPS), en partenariat avec la Préfecture de région (DREETS), le Conseil régional, France Travail, la région académique et la Conférence Régionale de la Santé et de l’Autonomie (CRSA).**

# **Attirer et former les jeunes et demandeurs d’emploi, améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, accompagner la montée en compétence et faciliter les transitions professionnelles, conserver les professionnels sur les territoires... les tables-rondes qui ont réuni aujourd’hui à Dole plus de 150 participants ont été l’occasion d’aborder les défis d’une politique volontariste pour les métiers de la santé, du social et du médico-social, portée par l’ARS, la Région, la Préfecture de région et leurs partenaires.**

Cette mobilisation se concrétise par un Plan d’actions « de l’orientation à l’emploi », lancé en 2023 et dans lequel s’impliquent également les fédérations des établissements sanitaires et médico-sociaux, les ordres professionnels, les associations, établissements et les collectivités locales…

**Plus de 5 M€ supplémentaires investis en 3 ans par l’ARS dans le Plan de mobilisation, en plus des crédits habituels**

En 2022 et 2023, plus de 80 millions d’euros ont été financés par l’ARS et des crédits santé nationaux pour la formation des infirmières en pratique avancée (IPA), le développement des terrains de stage des étudiants en médecine, le financement de lits médicalisés, de rails de transfert dans les EHPAD, ou encore des investissements du quotidien au bénéfice des professionnels et des résidents en EHPAD.

Entre 2023 et 2025, ce seront plus de 5 millions d’euros supplémentaires engagés par l’ARS pour dynamiser le plan de mobilisation.

À cet engagement, s’ajoute celui de la Région, qui a mobilisé près de 11 M€ pour soutenir une importante augmentation des places de formations d’infirmiers, d’aides-soignants et d’accompagnants éducatifs et sociaux sur les années 2020 à 2023.

L’ARS a notamment proposé **170 contrats d’allocation d’étude pour 2024** pour accompagner les étudiants en dernière année d’étude d’infirmiers, masseurs-kinés, orthophonistes, ergothérapeutes… en contrepartie d’un engagement de servir de 18 mois dans des établissements de la région.

Le plan joue également la carte de **l’apprentissage**: l’ARS aide les établissements qui libèrent le temps nécessaire à un maître d’apprentissage pour l’encadrement d’un apprenti (à hauteur de 6 000 euros par maître d’apprentissage).

L’ARS a aussi missionné l’ARACT, Agence Régionale d’Amélioration des Conditions de Travail, pour **inciter les employeurs à renforcer leur démarche de qualité de vie et des conditions de travail**. 28 structures prioritaires ont été identifiées dans la région : hôpitaux, établissements et services accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap…

L’ARS a également lancé un appel à manifestation d’intérêt pour **promouvoir et valoriser les initiatives managériales innovantes** ayant pour finalité d’améliorer le recrutement et la fidélisation dans les structures sanitaires et médico-sociales.

**Frais de logement et de déplacement couverts**

Le plan de mobilisation, c’est encore l’expérimentation d’une **allocation d’attractivité territoriale pour les internes en médecine**. Principe : donner aux internes qui effectuent des stages éloignés des CHU une allocation forfaitaire leur permettant de couvrir des frais de logement et de déplacement. L’expérimentation est prévue à partir de ce semestre d’internat.

D’autres initiatives viendront renforcer la connaissance et l’attractivité des métiers comme le développement des « Cordées de la réussite » dans les IFSI\* avec les établissements scolaires de Bourgogne-Franche-Comté.

La Préfecture de Région (DREETS) quant à elle, en lien avec tous les acteurs de l’emploi concernés, s’empare de la loi plein emploi pour contribuer à résorber les métiers en tensions de la santé et du médico-social, mais également ceux du secteur social, en recherchant des solutions au plus près des territoires.

**La Région fortement mobilisée en faveur des métiers de la santé, du social et médico-social**

La Région est au cœur de l’appareil de formation. Par-delà le financement des instituts et des centres de formation comme celui du CHU et de l’UFR de Besançon, elle est l’actrice de l’ouverture de places et de nouvelles filières paramédicales et en travail social et le maillon primordial de la structuration de l’appareil de formation et du binôme emploi-formation.

Parmi les réalisations concrètes : les filières « Manipulateur radio » à Montbéliard (25) et « Kinésithérapie » à Nevers (58), sans oublier les formations d’ambulancier à Joigny (89) et d’aide-soignant en apprentissage au Greta Haute-Saône (70) ou encore à l’Irtess de Dijon (21)...

Depuis le transfert de la compétence de la formation sanitaire et sociale aux régions, il y a 20 ans, et sur la base d’une politique volontariste : la Région a investi, rénové et construit des bâtiments dédiés à la formation (+ de 70 M€). Et le budget des formations sanitaires et sociales est passé en 6 ans de 50 à 63 M€.

L’effort est très conséquent ; pas loin de 10 000 apprenants (étudiants, demandeurs d’emploi et salariés) sont inscrits en formation dans près de 10 filières en travail social et 14 filières paramédicales et sages-femmes, dans une cinquantaine d’établissements qui maillent le territoire.

\*IFSI : Instituts de formation en soins infirmiers.

# ****‍****